



RAPPEL

Suite à la modification issue de la LOI
N° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la
prévention en santé au travail.

La formation initiale des membres du CSE passe
à 5 jours quelque soit l'effectif de l'entreprise.

Le recyclage passe à 3 jours pour les membres du
CSE.

Pour les membres de la commission Santé
Sécurité et Condition de Travail le recyclage est
de 5 jours

Application à compter du 31 mars 2022

Le **financement** de cette formation, des élus et du
référent harcèlement sexuel peut désormais être
pris en charge par l'OPCO dans les entreprises de
moins de 50 salariés

TD-UCFE-101122

Vos contacts :

Florabella NICORA
Conseillère en Formation
florabella.nicora@ucfe.fr
Tél. 06.85.63.78.16

Nathalie SZYMANSKI
Secrétaire Commerciale & Gestion
st-avold@ucfe.fr
Tél. 03.87.29.87.30
Z.I. de l'Europort 57500 SAINT-AVOLD
www.ucfe.fr

Dominique HOFBAUER
Directeur Marketing & Commercial
d.hofbauer@ucfe.fr
Tél. 06.77.07.76.52